



SERVICE DU CYCLE A INFORMATIQUE
NOTE 003/2007

EXAMEN DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE POUR LA LICENCE STIC MENTION INFORMATIQUE GENERALE

Rappel : expérience professionnelle requise pour la délivrance de la licence STIC mention informatique générale

Parcours L1, L2, L3 : justifier de 3 ans d'expérience professionnelle, dont 1 an dans la spécialité à un niveau correspondant au diplôme. Si l'expérience professionnelle est hors spécialité, un stage de 6 mois, dans la spécialité, sera en outre exigé.

Parcours L3 : Expérience professionnelle de 1 an dans la spécialité : si l'expérience professionnelle du candidat est hors spécialité, un stage de 6 mois, dans la spécialité, sera en outre exigé.

Examen anticipé de l'expérience professionnelle

Il est possible d'adresser une demande d'examen anticipé de l'expérience professionnelle auprès du service des diplômes qui la retransmet au responsable national du parcours.

L'examen de la demande permet au responsable de la licence d'évaluer l'adéquation de l'expérience acquise avec le parcours envisagé et de définir si besoin est le nombre de mois de stage à effectuer.

Examen de l'expérience professionnelle

L'expérience professionnelle dans la spécialisation choisie doit faire l'objet d'un rapport d'expérience ou de stage, mettant en évidence l'adéquation de l'expérience du candidat avec le parcours de la mention.

Le rapport d'expérience

Le rapport d'expérience met en évidence l'adéquation de l'expérience du candidat avec le parcours de la mention.

Ce rapport consiste en une description argumentée sur l'expérience professionnelle acquise et les compétences du candidat. Expériences et compétences doivent être en relation avec le parcours de licence choisi et doivent correspondre au niveau du diplôme. Ces compétences, mobilisées dans l'activité professionnelle, doivent notamment être en relation avec les cinq thèmes de niveau L3 :

- Modélisation, Optimisation Informatique ;
- Architecture et Intégration des Systèmes Informatiques ;
- Systèmes d'Informations et Bases de données ;
- Réseaux, Systèmes et Multimédias ;
- Conception et Développement de Logiciels.

Le rapport d'expérience est examiné par le responsable local de la licence qui s'appuie sur l'équipe pédagogique **locale**. Un avis motivé est transmis au jury de diplôme ainsi que le rapport d'expérience. Le jury se prononce sur l'obtention des crédits d'expérience professionnelle.

Le stage et le rapport de stage

Le sujet de stage doit être agréé par le responsable local de la licence. Il fait l'objet d'une convention de stage.

Le rapport de stage décrit le projet ou l'activité réalisée par l'auditeur. Il doit mettre en avant les compétences acquises et mises en œuvre. Ces compétences, mobilisées lors du stage, doivent notamment être en relation avec les cinq thèmes de niveau L3 :

- Modélisation, Optimisation Informatique ;
- Architecture et Intégration des Systèmes Informatiques ;
- Systèmes d'Informations et Bases de données ;
- Réseaux, Systèmes et Multimédias ;
- Conception et Développement de Logiciels.

Le rapport de stage est examiné par le responsable local de la licence qui s'appuie sur l'équipe pédagogique **locale**. Un avis motivé est transmis au jury de diplôme ainsi que le rapport de stage. Le jury se prononce sur l'obtention des crédits d'expérience professionnelle.

Le 10 juillet 2007

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.